

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CCAS DU 12 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril, à dix-huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
DEBRIS Peggy
FOURRIER Micheline
LEFEBVRE Georges
LEPRETRE Monique
HAMAISIA Cindy

Absents excusés :

LEPRETRE Pascal
MAILLARD Edith
BEAUDLET Myriam
POMMELET Rodrigue procuration à Mr Olivier CARTON

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2024.

I) COMPTE ADMINISTRATIFS 2023

Après avoir présenté le compte administratif 2023, Monsieur le Maire se retire et Madame PUDWELL demande aux membres du CCAS de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 39 636.10

Recettes : 30 468.50

Résultat reporté : 18 440.72

Total des recettes : 48 909.22

Soit un excédent de : 9 273.12

Section d'investissement :

Dépenses : 2 558.41

Reste à réaliser : 3 507.88

Total dépenses : 6 066.29

Recettes : 1 558.41

Résultat reporté : 4 566.29

Total des recettes : 6 124.70

Soit un excédent de 58.41

Soit un excédent global de 9 331.53

Après délibération, le C.C.A.S., à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

II) COMPTE DE GESTION 2023 DU TRESORIER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du CCAS établi par le trésorier municipal et conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal tel qu'il est présenté.

III) AFFECTATION DU RESULTAT

Le CCAS, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats comme ci-après :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18 440.72		4 566.29		23 007.01
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	39 636.10	30 468.50	2 558.41	1 558.41	42 194.51	32 026.91
Totaux	39 636.10	48 909.22	2 558.41	6 124.70	42 194.51	55 033.92
Résultats de clôture		9 273.12		3 566.29		12 839.41
			Excédent de financement : 3 566.29			
			Restes à réaliser dépenses : 3 507.88			
			Excédent total de financement : 58.41			
			Affectation au compte 002 : 9 273.12			

IV) BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du CCAS et demande aux membres de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement

Dépenses 42 450.00
Recettes 42 450.00

Section d'investissement

Dépenses 4 566.29
Recettes 4 566.29

Après en avoir délibéré, le CCAS à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté.

V) AIDE AU PERMIS

Demande d'un jeune Dannois en contrat d'apprentissage boulangerie pour le bénévolat de 35 heures. Possibilité de répartir sur plusieurs mois les 35 heures de bénévolat.

Mme DEBRIS demande de l'orienter vers la région et le département pour d'autres aides.

VI) AIDES ET SECOURS

1-) Aides

Dossier 1 :

Femme de 59 ans vit seule qui perçoit le RSA

Reste à vivre : 23 € 93

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 150 € 00.

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 150 € 00/mois (3 bons de 50 € 00) jusqu'en Septembre 2024. (Bons valables 2 mois)

Dossier 2 :

Femme de 56 ans vit seule qui perçoit le RSA.

Reste à vivre : 254 € 89

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 30 € 00

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Rejet du dossier (aucun retour de document après plusieurs relances)

2)- Secours

- Le 29 Février 2024 : aide exceptionnelle de 100 € 00 - non remboursable : validée à l'unanimité par le CCAS.
- 8 Février 2024 : aide exceptionnelle de 100 € 00 – remboursable : validée à l'unanimité par le CCAS
- 8 Mars 2024 : aide exceptionnelle de 100 € 00 – remboursable : validée à l'unanimité par le CCAS

VII) Tickets ducasse

Madame PUDWELL rappelle que le CCAS offre à tous les enfants domiciliés ou scolarisés à DANNES de 2 à 12 ans, 5 tickets à l'occasion de la ducasse.

Ces tickets sont payés par le CCAS aux forains : 1 € 35 / ticket.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité, décident de maintenir cette pratique pour l'année 2024 : offrir 5 tickets aux enfants de 2 à 12 ans domiciliés ou scolarisés à DANNES et payer 1 € 35/ticket aux forains.

Pour les années à venir, le CCAS sera peut-être contraint de diminuer les nombres de tickets ducasse attribués aux enfants.

VIII) ANNIVERSAIRE 80 ET 90 ANS

Les membres du CCAS désignent les personnes qui se rendront chez les personnes âgées à l'occasion de leurs 80 et 90 ans.

IX) QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés du 10 Novembre 2024.

1) L'animation

1 Proposition a été reçue :

- LUCARINI Franco : 650 € 00 (seul) et 1 000 € 00 (avec 1 chanteuse)

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité, décident de retenir la proposition de LUCARINI Franco (seul).

2) Le repas

Mme PUDWELL fait part de la qualité du repas des aînés de 2023 proposé par Mr Christophe DUCHENNE et propose la reconduction pour 2024.

Les membres du CCAS, à l'unanimité décide de reconduire la confection du repas des aînés par Mr Christophe DUCHENNE.

- Demande de proposition de menu

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu le 11 Avril 2024 de Mme LEPRETRE Claudie pour sa démission du CCAS.

Monsieur le Maire fait part aux membres du CCAS de la récupération du logement la « COOP », occupé par Mme LEROY Monique.

Le logement est insalubre et des travaux sont à prévoir.

Monsieur le Maire fait part aux membres du CCAS que par délibération du 10 Avril 2024, il a été autorisé par le Conseil municipal à vendre l'immeuble 6, rue de l'église comportant 2 logements.

Mme DEBRIS indique que ce logement pourrait être mis à la disposition d'associations, par exemple la Dannoise.

Monsieur le maire fait part aux membres du CCAS qu'un logement clos des Hayettes se libère fin juin. Trois dossiers dont un est contingenté ont été désignés par la Commune. Ils passeront prochainement en commission.